

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE			
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f.			
	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		- -		La ligne 1.000 francs	
	Etranger : Autres Pays		20.000f. 40.000f		Chaque annonce répétée... Moitié prix	
	Prix du numéro Année courante 600 f		23.000f 46.000f		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	Par la poste : Majoration de 130 f par		Année ant. 700f.			
	Journal légalisé 900 f		- -		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81	
			Par la poste -			

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2020	
10 janvier	Loi n° 2020-05 modifiant la loi n° 65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal 30

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2019	
31 décembre	Décret n° 2019-2279 portant nomination de membres du Comité de pilotage du Dialogue national 32
2020	
02 janvier	Décret n° 2020-01 modifiant le décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères 33
02 janvier	Décret n° 2020-02 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) 33
07 janvier	Décret n° 2020-22 portant modification de l'article 76 du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics 33

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

2019	
24 décembre	Décret n° 2019-2263 relatif à la dénomination du Lycée de Matam, Commune de Matam, Département de Matam 35

MINISTERE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

2019	
31 décembre	Décret n° 2019-2277 règlementant les activités de production, de distribution et de vente des produits de boulangerie et des pâtisseries au Sénégal 35

PARTIE OFFICIELLE

LOI